

NOTE EXPLICATIVE

ÉLÉMENTS FINANCIERS DES COMPTES D'EXPLOITATION PRÉVISIONNELS



PARTIE 1

Charges prévisionnelles

1 - COÛTS DU PERSONNEL DE CONDUITE

Les coûts de personnel de conduite ont été valorisés sur la base de l'effectif présent au 1^{er} juillet 2019, ainsi que des remplacements ou recrutements prévus au cours de la future DSP. Ils ont été établis à partir :

- ✿ du salaire de base,
- ✿ de l'ancienneté et de son évolution sur la durée du contrat,
- ✿ de la prime de treizième mois et de l'ensemble des primes et indemnités en vigueur dans l'entreprise,
- ✿ de la mutuelle obligatoire,
- ✿ du régime de prévoyance et d'invalidité,
- ✿ du plan de formation.

Le taux de charges patronales (sociales et fiscales) a été déterminé à partir des taux en vigueur en avril 2019. Il comprend les réductions de charges pour les salaires inférieurs à 1,6 SMIC, dites « réductions Fillon ».

Les heures productives ont été établies au regard :

- ✿ des congés et jours fériés,
- ✿ du calendrier des vacances scolaires connu à ce jour et projeté jusqu'en 2028,
- ✿ d'un taux d'absentéisme des conducteurs de 7 %,
- ✿ d'heures de formation correspondant aux engagements de Keolis en termes de qualité et de sécurité,
- ✿ d'heures de délégation en phase avec la mise en place du CSE.

Les heures de conduite de l'onglet « unités d'œuvre » de l'annexe 7 intègrent tous les types d'heures travaillées.

2 - COÛTS DES VÉHICULES

Les véhicules sont financés par le délégataire. Keolis prévoit de recourir à des contrats de location opérationnelle.

En annexe 7, la ligne « amortissements » intègre les divers investissements liés à la mise en service des véhicules :

- ✿ renouvellement et/ou complément des matériels embarqués (SAEIV, vidéoprotection, radiotéléphonie) des véhicules urbains et périurbains,
- ✿ extension du SAEIV et complément logiciel du système billettique,
- ✿ livrées (y compris des véhicules scolaires dédiés).

Ces actifs seront intégralement amortis sur la durée du contrat de DSP.



Cliquez ici pour consulter
Politique de rémunération
Mémoire 2 / Chapitre 1 /
partie 3 / 6



Cliquez ici pour consulter
Bilan d'unités d'œuvre
Mémoire 1 / Chapitre 2 / partie 8

Le poste « coûts des véhicules » intègre aussi les frais liés aux cartes grises.

À la fin du contrat de DSP, l'autorité délégante pourra demander le transfert des contrats de location au futur délégataire (sous réserve d'acceptation par l'organisme financier titulaire du contrat de location opérationnelle) ou de s'acquitter d'une valeur de rachat prédéterminée des véhicules concernés. Les valeurs de revente des biens telles qu'indiquées dans l'onglet « amortissements » de l'annexe 7 ne sont pas comprises dans la contribution forfaitaire. Elles feront l'objet d'une facturation séparée.

Dans l'onglet « adaptation de l'offre » de l'annexe 7, le coût d'un véhicule supplémentaire comprend la location annuelle, les frais d'immatriculation, la pose de la livrée et les matériels embarqués. L'ajout d'un véhicule supplémentaire engendrera également un coût financier de revente et/ou de rupture selon les modalités précisées au paragraphe précédent.

Le coût journalier d'un véhicule indiqué dans l'onglet « réfaction en cas de services non réalisés » de l'annexe 7 est considéré nul pour l'ensemble des véhicules dédiés.

3 - COÛTS KILOMÉTRIQUES

Le prix du carburant retenu correspond à la valeur constatée d'août 2019, soit 0,94 € HT par litre de gazole (remboursement de TICPE déduit).

Une consommation moyenne de gazole a été définie pour chaque type de véhicule, s'échelonnant de 17 L/100 kms pour un minibus à 42 L/100 kms pour un autobus standard.

Le poste « coûts kilométriques » contient les charges suivantes :

- ✿ lubrifiants et AdBlue,
- ✿ pneumatiques,
- ✿ pièces de rechange,
- ✿ réparations après accidents et vandalisme,
- ✿ main d'œuvre,
- ✿ nettoyage intérieur des véhicules,
- ✿ lavage extérieur.

Les coûts de roulage sont estimés sur la base du plan de parc présenté par Keolis dans le mémoire technique (type de véhicules, niveau d'équipement). Ces montants devront être modifiés en cas de modifications du plan de renouvellement.

Les coûts kilométriques des véhicules de service n'ont pas été repris en annexe 7, car ils font l'objet de contrats de locations longues durées, full services.

4 - COÛT DU CENTRE D'EXPLOITATION ET DE L'ATELIER

Ce coût est détaillé dans les charges de structure des autres frais généraux indiquées aux CEP.

Les loyers ont été définis en calculant la quote-part des installations utilisées par Keolis Drouais, appliqué au loyer total du centre d'exploitation.



La même méthodologie a été retenue pour déterminer le montant des charges liées aux installations : assurances, utilités (eau, chauffage, entretien, etc.), taxes et autres obligations réglementaires.

Sur la ligne « entretien des bâtiments » du CEP Urbain apparaissent les charges d'entretien de l'agence commerciale.

5 - FRAIS GÉNÉRAUX DE L'EXPLOITATION

Ce poste regroupe les charges suivantes :

- ✿ la masse salariale du personnel d'exploitation, soit six ETP dont un responsable, quatre managers et un agent d'exploitation,
- ✿ le coût du personnel d'encadrement, soit trois ETP, dont un directeur, un responsable marketing, une assistante,
- ✿ le coût du personnel commercial, soit quatre ETP, dont un chargé des systèmes d'information, deux chargés de clientèle et un assistant marketing.

Les autres frais généraux sont détaillés au sein de chaque CEP de l'annexe 7

6 - CHARGES DE COMMUNICATION

Le détail du plan pluriannuel de communication est présenté en annexe 14.

7 - CHARGES DE SOUS-TRAITANCE

Keolis Drouais prévoit de recourir à la sous-traitance pour les lignes à vocation scolaire. Cette sous-traitance sera principalement confiée à Keolis Eure-et-Loir.

Les dépenses correspondantes intègrent l'ensemble des coûts des sous-traitants, y compris les véhicules nécessaires à la réalisation des services. Ils sont intégralement repris dans le CEP scolaire en annexe 7.

Les coûts des personnels de conduite ont été valorisés sur la base de contrats de travail à temps partiel, dits de périodes scolaires.

Les véhicules, de type autocars scolaires 59 places, sont financés par les sous-traitants.

Les investissements liés à la mise en service de ces véhicules seront financés par Keolis Drouais et mis à la disposition des sous-traitants,

- ✿ SAEIV,
- ✿ livrées (véhicules dédiés uniquement),
- ✿ billettique, en cas de levées de l'option.

À la fin du contrat de DSP, l'autorité délégante pourra demander le transfert des contrats de location au futur délégataire (sous réserve d'acceptation par l'organisme financier titulaire du contrat de location opérationnelle) ou de s'acquitter d'une valeur de rachat prédéterminée des véhicules concernés. Cette possibilité ne pourra porter que sur les véhicules dédiés, au nombre de 45. Les valeurs de revente des biens telles qu'indiquées dans l'onglet « amortissements » de l'annexe 7 ne sont pas comprises dans la contribution forfaitaire. Elles feront l'objet d'une facturation séparée.

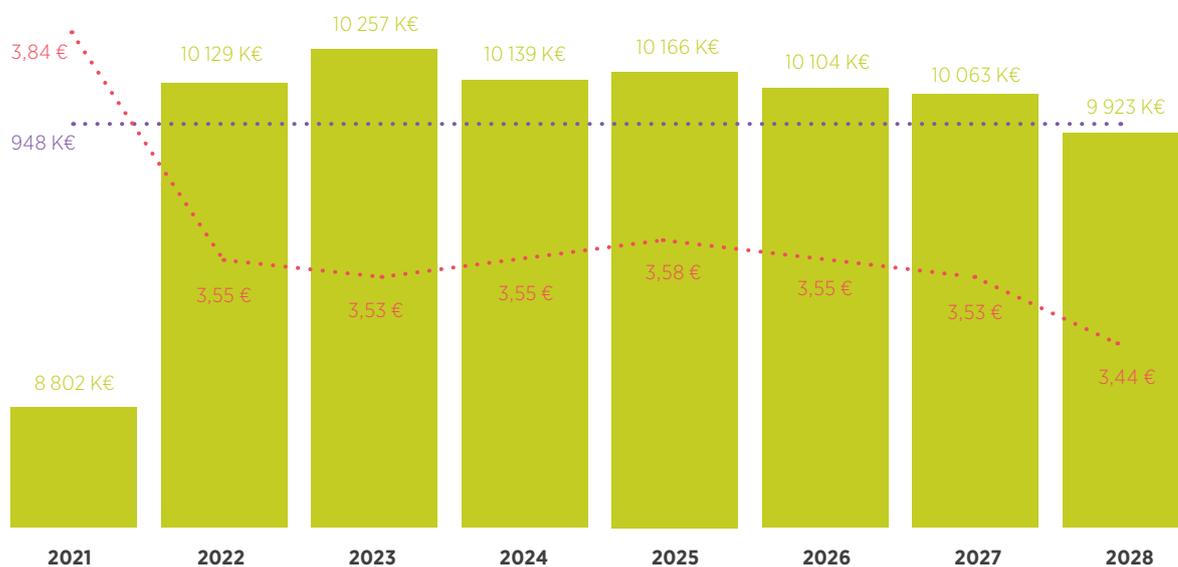
Le prix du carburant retenu correspond à la valeur constatée d'août 2019, soit 0,94 € HT par litre de gazole (remboursement de TICPE déduit).

La consommation moyenne de gazole retenue pour les autocars est de 31 L/100 kms

8 - MARGE ET ALÉAS

Le taux de marge est de 1,8 % du chiffre d'affaires total.

9 - MONTANT ET ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION FORFAITAIRE



■ Évolution de la contribution forfaitaire d'exploitation en K€, avant déduction de la redevance kilométrique.

..... Contribution forfaitaire moyenne en K€ sur 8 ans, avant déduction de la redevance kilométrique.

..... Évolution du ratio dépenses / kilomètres